

Séjour du lundi 28 septembre au jeudi 1^{er} octobre 2026 à Domme en Dordogne



Cette fois, cap à l'est vers la Dordogne et le centre des Ventoulines à Domme. Nous serons hébergés en pension complète, (à l'exception du déjeuner du lundi 28 septembre) en chambres de 2, équipées de douches et sanitaires. Le transport se fera en bus si le nombre de participants est suffisant à défaut en co-voiturage.

Programme des randonnées

- **Beynac** : rando de 5 km environ et visite du château de Beynac l'après-midi
- **Domme** : rando de 5 km environ puis balade en gabare à Roque Gageac
- **Marqueysac** : Rando dans les jardins du château environ 5 km et visite dans la vieille ville de Sarlat, temps libre pour visiter la ville en fin d'après-midi
- **Les Eyzies** : Rando d'environ 5km , après midi au musée de la préhistoire

Ce programme peut être modifié suite à des aléas liés aux conditions atmosphériques ou au groupe et à la reconnaissance.

Le montant du séjour s'élève à 360 euros par personne, prix à confirmer selon le nombre d'inscrits

Minimum 40 maximum 49

Pour réserver : envoyer mail ou sms dès que possible et avant le **28 février 2026**

- Régis : Tél : 06 86 59 50 63 E-mail : petel.regis@orange.fr
- Patrick : Tél. : 06 67 51 01 94- E-mail : gouiffes.patrick33@gmail.com

Nous accuserons réception de votre inscription.

Ensuite veuillez faire un virement ou établir un chèque de 100 euros par personne à l'ordre de RANDO'TRESSSES à retourner avant le 28 février 2026
Boîte aux lettres de Rando Tresses à la mairie de Tresses

*Au 1^{er} juin 2026 un acompte de 130 euros est demandé.
Au 1^{er} septembre 2026 le solde de 130 euros est demandé.*

Conditions d'annulation

Cette sortie nous engage dès la signature du contrat. De ce fait, toute défection entraîne les frais suivants, sauf remplacement par un autre adhérent :

Avant 90 jours : retenu de l'I.T et frais d'assurance evt

- entre 89 jours et 30 jours : 40% du séjour est retenu

Entre 29 jours et 8 jours : 70% du prix du séjour est retenu,

- à moins de 8 jours avant début du séjour : 100%.

La charte du randonneur :

Dans le cadre de cette charte qui décrit le rôle de l'animateur, le rôle du randonneur et le code de la marche, Nous voudrions insister sur le respect du milieu et son partage avec d'autres usagers. En effet nous allons traverser des sites assez fréquentés et des zones sensibles en milieu naturel. Il est donc essentiel de respecter quelques règles simples adoptées par la FFRando dans le memento fédéral

Pratiquer Encadrer Organiser :

- Utiliser des sentiers balisés dans les zones sensibles et protégées ;*
- Ne pas prendre de raccourcis favorisant l'érosion ;*
- Ne pas déranger la faune sauvage et respecter la flore ;*
- Partager l'espace avec d'autres usagers dans le respect de règles mutuelles ;*
- Respecter, le cas échéant, les consignes de fréquentation particulière liées à l'espace.*

Toute personne inscrite à ces randonnées de 4 jours en Dordogne s'engage à respecter les consignes données par les animateurs.